

18/03/2020 – Coronavirus : Aides et mesures financières



CORONAVIRUS COVID-19

AIDES ET MESURES FINANCIÈRES

1 Mesures pour éviter les sorties financières

Diminuer la masse salariale en favorisant le chômage partiel

► <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

► Par mail : hdf.continuite-eco@directcte.gouv.fr

► T. 03 28 16 46 88

URSSAF

Vous êtes employeur ou profession libérale ? À partir de votre espace personnel :

► **Déclarer une situation exceptionnelle**

► T. 3957 (0,12€ / min + prix appel)

Vous êtes travailleur indépendant artisan commerçant ?

► <https://www.secu-independants.fr/>

Rubrique : difficultés de paiement

► T. 3698 (service gratuit + prix d'un appel)

IMPÔTS

Demande de règlement ou de paiement échelonné à adresser précisément par mail :

► Par mail : drfp59@dgifp.finances.gouv.fr

Formulaires existants : www.impots.gouv.fr

Au titre des entreprises individuelles (baisse de prélèvement à la source... à partir de votre espace personnel)

REPORTER SES DETTES BANCAIRES

► Par mail : 0800083208-@PE59banque-france.fr

► <https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>

2 Mesures pour obtenir des financements et aides financières

Dispositifs d'aides d'urgences

► Par mail : entreprises@hautsdefrance.fr

► T. 03 74 27 00 27

Solliciter un prêt bancaire pour la trésorerie

Obtention de garanties bancaires par la BPI

► T. 0969 370 240

3 Mesures pour aménager l'exécution d'un contrat ou d'un marché public

Le Gouvernement déclare le COVID-19, comme **cas de force majeure**, selon l'article 1218 du Code civil : "Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur...".

La **CCI Grand Hainaut** se mobilise pour vos démarches
(conseil, information, soutien technique)

Contact mail : covid19@grandhainaut.cci.fr

<https://hautsdefrance.cci.fr/actualites/covid-19/>



CCI GRAND HAINAUT
HAUTS-DE-FRANCE

17/03/2020 – Informations Coronavirus COVID-19

Suite à la propagation du COVID-19, **la Mairie est fermée.**
En cas d'urgence, téléphonez au **03 27 21 67 17.**

Liste non exhaustive des lieux fermés et des événements annulés :

- La Commémoration de la guerre d'Algérie (19 mars)
- La Vente de Printemps du club du 3ème âge
- Le Parc du Faisan Doré
- Les Déchetteries du SIAVED
- La Collecte des encombrants (à partir du 23/04)
- La Bibliothèque
- Le Mini-Centre de Pâques

Les collectes des déchets sont modifiées et/ ou annulées sur la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut depuis le lundi 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre. Toutes les informations sont disponibles et mises à jour sur la page : <https://www.siaved.fr/covid-19-modifications-de-la-collecte-de-s-dechets>.

17/03/2020 – Attestation de Déplacement Dérogatoire

Pour accéder au document cliquez sur : [Attestation de déplacement dérogatoire](#)

Si vous n'avez pas d'imprimante chez vous, vous pouvez en faire une version manuscrite. La forme est assez libre, le document doit juste porter les indications de l'original sur votre état-civil, la raison de votre déplacement, avec date et signature en bas de page. Pas besoin de recopier les lignes détaillant chaque cas de déplacement possible, copiez juste celle qui vous concerne. Attention, l'exercice d'écriture sera à refaire chaque jour, pour chaque sortie, à la date du jour et jusqu'à nouvel ordre.

CORONAVIRUS

CONDUITE À TENIR POUR LES PERSONNES DE RETOUR D'UNE ZONE DE CIRCULATION DU VIRUS

Un nouveau coronavirus à l'origine d'infections pulmonaires a été détecté en Chine fin décembre 2019. D'après les connaissances scientifiques, celui-ci se transmet par des gouttelettes émises par une personne infectée, en particulier lors de contacts étroits.

Vous revenez d'une zone de circulation du virus avec des transmissions entre personnes, c'est pourquoi il est important de vérifier durant les 14 jours après votre retour que vous n'avez pas été contaminé.

POURQUOI DEVEZ-VOUS VOUS SURVEILLER PENDANT 14 JOURS ?

Les symptômes de la maladie peuvent apparaître jusqu'à 14 jours après un contact avec une personne malade et se manifestent le plus souvent par de la fièvre ou une sensation de fièvre, de la toux ou des difficultés à respirer.

Si vous n'avez aucun symptôme après 14 jours, vous n'avez pas été contaminé par le coronavirus.

En cas de symptômes au cours des 14 jours de suivi, un test de diagnostic sera effectué si l'évaluation médicale détermine que vous avez pu être contaminé par le coronavirus. Si le résultat du test est positif, vous bénéficierez de soins en milieu hospitalier afin d'éviter la contamination de votre entourage.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE PENDANT 14 JOURS ?

1 – Suivre les recommandations suivantes :

- Lavez-vous les mains régulièrement (ou utilisez une solution hydroalcoolique) et veillez à ce que vos enfants le fassent également ;
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en présence d'une personne ou lorsque vous devez sortir ;
- Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...);
- Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...);
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).

Coronavirus (COVID-19)

- **Si vous devez sortir, portez un masque chirurgical :**

- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...);
- Les enfants ne doivent pas être envoyés à la crèche ou à l'école, compte tenu de la difficulté à leur faire porter un masque toute la journée.

- **2 – Surveiller votre état de santé ainsi que celui de vos enfants :**

- Prenez votre température **pendant 14 jours**, ainsi que celle de vos enfants, **tous les jours, matin et soir, à l'aide d'un thermomètre**, puis notez la date, l'heure de mesure et la température sur la fiche jointe ;
- Notez les noms et coordonnées des personnes avec lesquelles vous avez été en contact proche au cours des 14 jours du suivi.

QUE FAIRE EN CAS DE FIÈVRE OU DE TOUX OU SI VOUS NE VOUS SENTEZ PAS BIEN PENDANT LA PÉRIODE DE SUIVI ?

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, dans les 14 jours suivant votre retour :

- Contactez rapidement le Samu Centre 15 en signalant votre voyage ;
- Évitez tout contact avec votre entourage, conservez votre masque ;
- Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

Votre coopération est essentielle quant au suivi des recommandations et pour signaler tout symptôme dès son apparition pour éviter la contamination de votre entourage.

Pour toute question non médicale :

Plateforme numéro vert : **0800 130 000**
(en français – ouvert 7j/7 de 9 h à 19 h, appel gratuit)

Questions-réponses en ligne : www.gouvernement.fr/info-coronavirus



12/02/2020

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

SAVIED les composteurs sont disponibles

LES COMPOSTEURS

sont disponibles !

Téléchargez votre bon de commande sur
www.siaved.fr



Nos Modèles

- ★ **Composteurs 400l** -15€ TTC*
pour les jardins de moins de 400m²
- ★ **Composteurs 600l** -18€ TTC*
pour les jardins de 400 à 1000m²

*Composteurs en bois, PEFC traité Autoclave 4
NF environnement, MADE IN FRANCE

Dans les 6 semaines suivant votre demande, vous pourrez retirer votre composteur lors d'un temps d'échange et d'information**. Pour tout composteur acheté, un bio-seau sera offert pour transporter vos déchets alimentaires au composteur!

**Pas de livraison à domicile

dessous.

Mission locale jeunes

http://hasnon.fr/wp-content/uploads/2020/02/mission-locale_0001.jpg



LA MISSION LOCALE JEUNES DU VALENCIENNOIS

**Vous avez entre 16 et 25 ans,
diplômés ou pas
vous désirez construire
votre parcours vers l'Emploi**

**La Mission Locale
accueille, oriente, accompagne
dans leur globalité
tous les Jeunes
vers l'Emploi et l'Autonomie**

Venez nous rencontrer à notre PERMANENCE

VILLE D'HASNON

capitale mondiale de La Flechette



En Mairie

Mardi 11 Février

Mardi 10 Mars

de 9h00 à 12h00



MISSION LOCALE ● JEUNES DU VALENCIENNOIS

ANTENNE DE SAINT AMAND LES EAUX

51, rue Thiers

Tél : 03 27 38 04 70 - saint-amand@mljv.fr

[www.missionlocale-jeunes-du-](http://www.missionlocale-jeunes-du-valenciennois.com/)

[valenciennois.com/](http://www.missionlocale-jeunes-du-valenciennois.com/)

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

Opération poules régionales 2020



Adoptez deux poules et réduisez vos déchets !

Informations au : 0 800 775 537
ou par mail :
prevention@siaved.fr

Opération réservée aux personnes
n'ayant pas encore bénéficié de l'offre

Vous habitez sur
le territoire de
La Porte du Hainaut ?



Poule d'

HERGNIES



Poule

**COUCOU DES
FLANDRES**



Poule de

BOURBOURG



Poule d'

ESTAIRE



Le SIAVED, Syndicat Inter-Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets, propose à 500 foyers volontaires de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut d'adopter 2 poules de races locales pour réduire leurs déchets.

Le SIAVED et le Centre Régional des Ressources Génétiques s'associent pour mettre en valeur les poules de nos régions. Notre région possède en effet le **patrimoine avicole le plus riche de France** : Coucou des Flandres, Poule d'Estaires, Poule d'Hergnies ou Poule de Bourbourg... Comme beaucoup de races locales, leurs effectifs sont très faibles, et pourtant, chacune de ces espèces possède des qualités appréciées, souvent méconnues. En adoptant deux poules, vous participez à la sauvegarde de ces espèces tout en agissant pour l'environnement :

Une poule peut picorer jusque 150kg de déchets de cuisine et de jardin par an, en complément d'une alimentation au grain !

Les différentes races seront attribuées en fonction **des effectifs de chaque race.**

Une participation de 5 euros par foyer (pour les 2 poules) vous sera demandée pour la réservation de vos poules. Attention, le nombre de foyers qui pourront bénéficier de l'opération est limité à 500.

Plus d'information au  **N° Vert 0 800 775 537** (numéro gratuit)

ou par mail : **prevention@siaved.fr**

- o Renvoyez le bulletin ci-dessous **avant le vendredi 3 avril 2020.**
- o Assistez à l'une des réunions d'information sur les spécificités des races régionales et les conseils d'élevage des poules soit le **jeudi 2 avril 2020 à 18h30** à Raismes soit le **vendredi 3 avril 2020 à 18h30** à Douchy-les-Mines.
- o La remise des poules se déroulera mi-mai 2020 (Pas de livraison à domicile). Un courrier d'invitation vous sera envoyé.
- o Une charte d'engagement devra être signée et rendue le jour de la remise des poules.



Bon de commande

Nom* : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* :

Commune* (cf. liste au recto) :

Téléphone* : Mobile :

Adresse mail :

Superficie du jardin en m²* :

Possédez-vous déjà des poules? oui non

Vous souhaitez une race de poule en particulier, merci d'indiquer votre ordre de préférence :

Hergnies : choix n°..... Coucou des Flandres : choix n°.....

Bourbourg : choix n°..... Estaires : choix n°.....

Vous souhaitez : 2 poules de même race 2 poules de races différentes

Je participerai à l'une des réunions : le 2 avril 2020 à Raismes
 le 3 avril 2020 à Douchy-les-Mines

Je ne participerai pas à une réunion d'information

Fait à, le /..... /.....

Signature* :

Merci de fournir les pièces suivantes :
- une photocopie de votre pièce d'identité
- un justificatif de domicile
- le bulletin et le règlement de 5€ par **chèque** à l'ordre du Trésor Public à renvoyer au :

**Service Prévention,
Opération Poules Régionales,
SIAVED - 5 route de Louches,
59282 DOUCHY-LES-MINES**

* Champs obligatoires

dessous.

Concours photos

CONCOURS PHOTO

Du 1^{er} février au 31 mars 2020 (minuit)



"REGARDS SUR NOS ZONES HUMIDES"

Dans le cadre de ses actions liées aux zones humides et au label Ramsar, le Parc naturel régional organise un concours photo sur le thème des milieux humides. Votre regard nous intéresse : **envoyez-nous vos photos pour mettre en lumière le territoire !**



Qui peut participer ?

Tout public

Le but du concours ?

Prendre une photo d'un lieu, d'une espèce végétale, animale sur le territoire du Parc qui selon vous évoque les zones humides. La photographie peut avoir été prise à tout moment. Ressortez vos archives !



Combien de photos ?



Chaque participant pourra présenter au maximum 4 photographies (une par catégorie).

Quelle format de photo ?



Format numérique – JPEG-300dpi – 4500 pixels pour le plus grand côté.

Comment envoyer sa photo ?



Par mail à m.bouret@pnr-scarpe-escaut.fr accompagnée du bulletin de participation complété et signé (au verso du flyer ou disponible en pdf sur le site du Parc).



A gagner :

- 1^{er} prix : un équipement multimédia
- 2^e prix : un tirage photo pro 50x70 cm monté sur support Dibond (photo de votre choix)
- 3^e prix : un panier de produits du terroir

Règlement du concours sur

www.pnr-scarpe-escaut.fr
(à partir du 15 janvier)

Contact : Mathilde Bouret,
tél. : 03 27 19 19 70



Parc
naturel
régional
Scarpe - Escaut

Bulletin de participation

(à joindre aux photos, complété et signé)

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville

Tél. : Email.....

Participez à une ou plusieurs catégories mais n'envoyez qu'une seule photo par catégorie et légendez vos photos !

Catégorie «Paysages»

légende / lieu :

Catégorie «Faune»

légende / lieu :

Catégorie «Flore»

légende / lieu :

Catégorie «Relation Homme-nature»

légende / lieu :

Je soussigné (e), (prénom, nom)

..... certifie avoir pris connaissance des conditions de participation du règlement du concours photos « **Regards sur nos zones humides** » *

Fait le, à

Signature

*La participation à ce concours implique l'acceptation du règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature

Merci de votre participation !



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-

dessous.

Milieux humides en Fête

Du 1^{er} au 31 mars

Concours photo «Regards sur nos zones humides»

Envoyez vos photos pour mettre en lumière le territoire avant le 31 mars !

+ d'infos sur les conditions de participation dès le 15 janvier sur pnr-scarpe-escout.fr

Dimanche 9 février

10



Hergnies - Balade jusqu'à la rivière et «instants gourmands»

Goûtez le chocolat chaud préparé par Cécile dans sa ferme, puis entamez la balade de 4 km, pour flâner dans les rues du village et le long de la Scarpe. Au retour, au Café-rando "Chez Jacky", Anne-Sophie vous

présente les produits de sa toute nouvelle épicerie locale.
Gratuit. Rdv à 9h45 à la Ferme De Saint Ghislain, 42 rue Louis Hellin

11



Hergnies - Randonnées

« Les Marcheurs du Val de Vergne et de Péruwelz » vous proposent des parcours de 5 à 30 km sur la région Hergnies-Condé. Vous aurez la chance de pouvoir contempler les marais de la Basse Vergne, les plans d'eau d'Amaury, de Chabaud-Latour, etc.

Départ de la Salle Léo Lagrange à Hergnies à partir de 8h.
Participation : 1€. Ravitaillement possible sur les parcours.

Mercredi 12 février

12

Raismes - Rallye d'orientation au Parc Loisirs et Nature de la Porte du Hainaut -

En famille ou entre amis, percez les mystères des milieux humides au cours d'un rallye. Trouvez les réponses au petit questionnaire élaboré par l'Office de tourisme et le Parc naturel régional Scarpe-Escout. Chaque participant aura la chance de repartir avec une récompense !
Gratuit. De 9h à 17h.

13

Beuvry-la-Forêt - «Jouez me mares en forêt»



Parcours ludique (1,9 km - 2h) à la découverte des mares cachées de la forêt de Marchiennes proposé par l'Office national des Forêts et le Parc naturel régional. Suivi d'un goûter crêpes et chocolat chaud au Restaurant «La Croix ou Fille».

Gratuit. À partir de 4 ans. Rdv à 14h30 devant le Café-rando "La Croix ou Fille", rue du Ghien. Sur inscription au Parc naturel régional, tél. : 03.27.19.19.70.

Samedi 15 février

14

Pecquencourt - Explorateurs des Éclusettes

Vous ne le savez peut-être pas mais "ils" sont là ! Là en haut d'un arbre, là dans l'eau et même sous nos pieds. Et oui, l'Étang des Éclusettes regorge de surprises. Menez l'enquête grâce à un jeu de piste grandeur nature et découvrez la faune de cette zone humide.



Gratuit. Pour les enfants. Durée 2h. Sur inscription à l'Office de tourisme de Couev d'Ostrevant, tél. : 03.27.08.45.06. Rdv précisé lors de l'inscription.



Parc naturel régional Scarpe-Escout
357, rue Notre Dame d'Amour
BP 80055
59731 Saint-Amand-les-Eaux cedex
03 27 19 19 70
contact@pnr-scarpe-escout.fr
www.pnr-scarpe-escout.fr

Parc naturel régional Scarpe-Escout. **DES AUTRES VIEUX S'INVENTE ICI.**

Les milieux humides en fête

Programme des animations du 1^{er} au 15 février 2020

Parc naturel régional Scarpe-Escout

Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.

Campagne de sensibilisation de la Croix rouge



A l'attention de Monsieur Yannick NISON
Maire de Hasnon
10 rue Henri Durre
59178 Hasnon

Paris, le vendredi 22 novembre 2019

Objet : Déclaration d'intention de mener une campagne de sensibilisation et de recherche de soutiens réguliers auprès du grand public en porte-à-porte pour le compte de la Croix-Rouge Française

Monsieur le Maire,

Depuis toujours, la Croix-Rouge française s'engage sur tous les fronts de la détresse. Auxiliaire des pouvoirs publics, elle a pour objectif de venir en aide à toutes les personnes en difficulté. En tant qu'association de proximité, la Croix-Rouge française est implantée localement sur l'ensemble du territoire pour répondre efficacement aux besoins. Ainsi, ce sont plus de 58 000 bénévoles qui s'investissent jour après jour au plus proche de la population française.

Pour pouvoir continuer à agir, la Croix-Rouge Française a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever.

C'est pour cette raison que nous déclarons, en vertu de la loi du 7 août 1991 (art 3 alinéa 1), notre intention d'entreprendre une **campagne de sensibilisation auprès du grand public à Hasnon du 02 décembre 2019 au 28 décembre 2019, à raison de 5 jours maximum sur cette période**. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix-Rouge française. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association. Notre équipe pourra intervenir aux horaires prévus à cet effet, entre 10h00 et 20h00 du lundi au vendredi et de 10h00 à 18h00 le samedi.

Ces campagnes visent à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge française. Elles ont également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers, mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques, et aucun tract ne sera distribué sur la voie publique.

Afin de faciliter le déroulement de cette campagne, nous vous serions reconnaissants de transmettre cette lettre aux autorités compétentes sur le terrain, en particulier aux services de police et d'informer vos administrés au moyen de votre bulletin municipal, site internet ou panneaux lumineux. Pour cela, je reste à votre disposition pour vous faire parvenir si besoin un kit de communication (affiche, communiqué de presse, infographie pour les réseaux sociaux).

Je vous remercie du soutien que vous apportez à la Croix-Rouge française et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur NISON, mes sincères salutations.

Lucile BOULENGUER
Chargée de développement des ressources
pour la Croix-Rouge française
Direction de la communication et du développement des ressources
Tél : 01 76 41 01 30
relations.collectivites@croix-rouge.fr
Plus d'informations sur soutenir.croix-rouge.fr/face-a-face

dessous.